

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2019.

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Bernard MARCHAND, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Était absente excusée : Mme Katia GAUDIN.

Pouvoir : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Carole BLAIN a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. VOTE DES SUBVENTIONS.
2. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFÉRÉES.
3. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE SOLUTIONS INFORMATIQUES ENTRE LA MAIRIE DE SAVIGNÉ ET L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE.
4. CONVENTION D'ENTRETIEN ENTRE L'AAPPMA « LA TRUITE CIVRAISIENNE » ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ.
5. AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA VIENNE 2019-2025.
6. QUESTIONS DIVERSES.

VOTE DES SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la Commission « Finances » réunie le 9 octobre 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Vote les subventions ci-après, dont le versement effectif est conditionné par la production des comptes.

ADMR 1 700 € - Comité des Fêtes de Savigné 2 200 € - APE 200 € + 300 € subvention exceptionnelle - OCCE Coop. Scolaire Savigné 3 404 € - Football Club Savigné 800 € - Fonds Solidarité Logement 285 € - Collectif Alimentaire Civray 1 374 € - Restos du Cœur 190 € - Secours populaire 150 € - Accueil des gens de passage 50 € - Prévention Routière 50 €

- Précise que les associations communales qui ne bénéficient pas de subvention communale pourront utiliser gratuitement la salle, une fois par an, pour une manifestation habituellement payante (banquet ou vin d'honneur).

À noter que Mme Ginette BOUYER et M. Bernard MARCHAND en tant que membres du bureau n'ont pas pris part au vote de la subvention de l'ADMR.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFÉRÉES :

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges et Ressources Transférées en date du 24 septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le rapport d'évaluation 2019 de la CLECRT.
- Prend acte que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE SOLUTIONS INFORMATIQUES ENTRE LA MAIRIE DE SAVIGNÉ ET L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE :

Le Conseil Municipal,

Vu les différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'approuver la création du groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques ;
- D'adopter la convention constitutive de ce groupement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

CONVENTION D'ENTRETIEN ENTRE L'AAPPMA « LA TRUITE CIVRAISIENNE » ET LA COMMUNE DE SAVIGNÉ :

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de convention présentée par l'AAPPMA « LA TRUITE CIVRAISIENNE » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre l'AAPPMA « LA TRUITE CIVRAISIENNE » et la Commune de SAVIGNÉ.

AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA VIENNE 2019-2025 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'une part, d'émettre un avis défavorable à la création de terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage, et donc de retirer cette inscription ; la Commune étant déjà pourvue de cinq terrains familiaux privés, et une aire d'accueil à compétence communautaire existe déjà à Civray, commune voisine.
- D'autre part, d'émettre un avis favorable sur le reste du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Vienne 2019-2025.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire présente « les ouvrages de Périgné » dans le cadre de l'étude sur le rétablissement écologique sur 6 ouvrages hydrauliques dans le cadre du programme pluriannuel de gestion du fleuve Charente et de ses affluents.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 18 minutes.